



# Breuillet

AM/028/2025

## DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR CEDRIC RUFFIOT, DIRECTEUR DU SERVICE CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

Le Maire de BREUILLET,

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant M. le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité par arrêté à déléguer sa signature à certains fonctionnaires ;

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires municipales, d'accorder une délégation de signature à des fonctionnaires d'autorité,

Considérant qu'il y a lieu d'annuler l'arrêté n° AM 021 2019.

### ARRETE

#### **Article 1 :**

Délégation de signature donnée à M. **Cédric RUFFIOT**, Directeur du service Culture et Vie associative dans le cadre de ses attributions, pour :

- Signature des engagements de dépenses du service y compris les bons de commande s'y rapportant dans la limite de 3000 € HT,
- Signature de la certification des justificatifs des mandats de paiement,
- Signature des courriers aux utilisateurs du Moulin des Muses,
- Bordereaux d'envoi aux administrations et aux particuliers.

#### **Article 2 : Publication, notification, exécution**

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au registre des arrêtés de la mairie,
- Affiché aux lieux accoutumés,
- Transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Palaiseau

et dont l'ampliation sera :

- Notifiée à l'Agent,
- Adressée à Madame La Directrice Générale des Services,
- Adressée à Madame La Directrice Générale Adjointe,
- Madame la Trésorière Principale de Dourdan.

Mis en ligne le 31/07/2025 à 10h19

REÇU EN PREFECTURE  
le 29/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_AI-091-219101052-20250505-AM0282025-A

Notifié le 23 mai 2025

Fait à Breuillet, le 5 mai 2025

Le Directeur du Service Culture et  
Vie associative

Cédric RUFFIOT



Le Maire

Véronique MAYEUR

